

**NF Bâtiments Tertiaires associée ou non à la  
marque HQE™ et/ou au Label HPE**  
**NF Équipements Sportifs associée ou non à la  
marque HQE™ et/ou au Label HPE**

**GROUPE  
CSTB**

Progresser.  
Valoriser.  
Vivez !

**ADDENDUM AUX REGLES  
DE CERTIFICATION**

**CONDITIONS  
PARTICULIERES  
D'INTERVENTION LABEL**

Addendum n°1  
Version du 25/03/2015  
Mise en application : 20/04/2015

Organisme certificateur mandaté par AFNOR Certification

**afnor**  
CERTIFICATION

11, rue Francis de Pressensé  
93571 LA PLAINE SAINT-DENIS  
[www.marque-nf.com](http://www.marque-nf.com)

**Certivea**

4, avenue du Recteur Poincaré – 75016 Paris  
Tél. : 01 40 50 28 45 – Fax : 01 40 50 29 95  
E-mail : [certivea@certivea.fr](mailto:certivea@certivea.fr) – [www.certivea.fr](http://www.certivea.fr)

Le présent addendum peut être révisé en tout ou partie par Certivéa.

Il a été approuvé par le représentant légal d'AFNOR Certification en date du 25 mars 2015.

## HISTORIQUE DES MODIFICATIONS

Les versions antérieures du document sont remplacées par la version en vigueur.

N° de révision	Date de mise en application	Principales modifications effectuées
00	20/04/2015	Création de l'addendum



## 1. OBJET

Le présent addendum décrit les modalités d'allègement des contrôles pour l'obtention des labels (Effinergie+, BEPOS Effinergie) délivrés dans le cadre de la certification NF Bâtiments Tertiaires associée ou non à la marque HQE et de la certification NF Equipements Sportifs associée ou non à la marque HQE.

Il précise notamment les allègements applicables en cas de recours à :

- Un référent label EFFINERGIE
- Un bureau d'études thermiques titulaire du droit d'usage de la marque NF Etudes Thermiques

## 2. MODALITÉS D'ALLÈGEMENT DES CONTRÔLES POUR L'OBTENTION D'UN LABEL ASSOCIÉ À LA CERTIFICATION NF

Le demandeur d'un label peut choisir entre deux options :

- Soit d'avoir recours à un référent label EFFINERGIE dont la compétence a été reconnue par Certivea pour évaluer la performance énergétique et les qualités associées. Les modalités de reconnaissance des référents label EFFINERGIE sont définies dans le document de Reconnaissance Référent label EFFINERGIE disponible sur le site [www.certivea.fr](http://www.certivea.fr).
- Soit d'avoir recours à un bureau d'études thermiques titulaire du droit d'usage de la marque NF Etudes Thermiques. Cette certification valide aussi bien l'organisation du bureau d'études, que la qualité des études qu'il réalise et la qualité des services associés. Elle bénéficie depuis 2014 de l'appellation d'Etat « Reconnu Garant pour l'Environnement (RGE) » permettant au titulaire de valoriser son savoir-faire, aux maîtres d'ouvrages de mieux identifier les professionnels compétents et de mettre en avant l'importance de la qualité de la conception et du suivi de la réalisation des ouvrages.

Les modalités d'intervention sont alors les suivantes :

	PROGRAMME	CONCEPTION	REALISATION
Processus de labellisation avec Référent label EFFINERGIE	Sans Objet	Sans objet	Vérification (sur site) du chantier et vérification documentaire
Processus de labellisation avec BE titulaire du droit d'usage NF Etudes Thermiques	Sans objet	Sans objet	Vérification (sur site) du chantier et vérification documentaire



---

Les durées d'intervention sont adaptées par Certivea selon le choix fait par le demandeur de recourir à un référent label EFFINERGIE ou à un bureau d'études thermiques titulaire du droit d'usage NF Etudes Thermiques, et selon la dimension du projet de construction.

La démarche pour un client de faire appel à un référent label EFFINERGIE ou à un bureau d'études thermiques titulaire du droit d'usage NF Etudes Thermiques n'apporte pas de garantie d'obtention du label.

Le cumul des deux options n'est pas possible.

